

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE RENNES

GUIDE DE L'ANNÉE À L'ÉTRANGER

Année universitaire 2009/2010



Sommaire

PREAMBULE	3
INFORMATIONS COMMUNES	6
REGLEMENT DE LA TROISIEME ANNEE	8
L'ANNÉE EN ETUDES A L'ETRANGER	
● Le Programme SOCRATES-ERASMUS	11
● Le Réseau IEP de Rennes	13
● Le Programme ISEP (Etats-Unis)	14
● La sélection	15
● Les cours	16
● Le logement	18
● Où s'informer ?	18
● Calendrier de la 2 ^{ème} année	18
● Calendrier de la 3 ^{ème} année	19
LE STAGE D'APPRENTISSAGE	
● Le principe du stage et sa place dans la scolarité	20
● La méthode de sélection	20
● Le calendrier	21
● Les spécificités de la formule stage d'apprentissage	21
● Indemnités, logement	22
● La préparation au départ	23
● Le suivi du stage	23
● L'évaluation	23
● Liste des terrains de stage d'apprentissage en 2007/2008 et 2008/2009	23
LE STAGE OBLIGATOIRE	26
LES AIDES A LA MOBILITÉ	
● La bourse Socrates-Erasmus	27
● La bourse "Ulysse"	28
● Le Fonds Etudiant pour la Mobilité Internationale	28
● La bourse OFAJ	28
● La bourse de mobilité internationale du MEN	29
● Autres bourses	29
CONTACTS	30

PREAMBULE

Cher(e)s étudiant(e)s,

On a fêté l'année dernière, le vingtième anniversaire du programme européen d'échanges universitaires : le programme Erasmus. Il a permis de donner un véritable coup d'accélérateur à la coopération universitaire, européenne et même au-delà. Faut-il vous rappeler qu'en matière d'échanges universitaires, l'IEP de Rennes a été précurseur en rendant obligatoire la troisième année à l'étranger dès 1999, avant tous les autres IEP qui emboîtèrent le pas les années suivantes. Désormais, l'année obligatoire à l'étranger est devenue un des piliers identitaires de la formation Sciences Po et souvent une motivation supplémentaire pour les candidats au concours.

Pourquoi une année à l'étranger ? En ces temps de délocalisations économiques, ne pensez pas que nous ayons voulu externaliser votre formation en vous envoyant vous faire éduquer hors de France. Ne pensez pas non plus que nous ayons voulu vous soumettre à une épreuve initiatique avant de réintégrer les plus résistants à l'IEP pour une quatrième et cinquième année à vocation plus professionnelle. Et encore moins que l'on vous ait accordé une année sabbatique pour goûter au tourisme académique !

Non, l'année à l'étranger est une formidable chance qui vous est offerte pour diversifier votre expérience universitaire en découvrant un autre pays, une autre culture, d'autres formes pédagogiques ou de travail. La confrontation à d'autres espaces culturels est riche d'enseignements. Tout en découvrant et apprenant nos différences, on mesure à la fois ce qui nous rapproche et ce qui nous singularise. Une année passée à l'étranger permet autant d'apprendre sur l'autre que sur sa propre culture, son propre pays et sur soi-même. Elle constituera une étape fondamentale voire fondatrice dans votre expérience de vie universitaire et extra-universitaire. Bien des enseignants (et sûrement vos amis et votre famille) vous diront à votre retour combien vous avez changé.

L'année à l'étranger, c'est aussi l'occasion de parfaire la maîtrise d'une langue étrangère ou d'en découvrir une nouvelle, plus rare ou non enseignée à l'IEP : chinois, coréen, hindi, tamoul (Tamil Nadu, Inde), malayalam (Kerala, Inde), japonais, tchèque, lituanien, turc, tchèque, wolof (Sénégal), athabaskins (Alaska), etc. Certaines destinations permettent même de consacrer l'année entière à approfondir ou apprendre une langue étrangère : l'IFPO (Damas) ou le DEAC (Le Caire) pour l'arabe ; la BLCU (Pékin) pour le chinois.

Pour ceux qui choisissent d'étudier dans une université, c'est aussi l'occasion de suivre des cours que l'IEP n'offre pas, et même, dans des champs disciplinaires étrangers à la formation Sciences Po (sciences sociales, droit, économie, histoire) : si vous avez toujours rêvé de prendre des cours de massage ayurvédique, de poésie finnoise, de danse mapuche ou de biologie moléculaire, c'est le moment ou jamais (à la hauteur de 25% du volume total de cours exigés par l'IEP !). Qui sait, des vocations émergeront peut-être...

Pour ceux qui partent en stage, l'année à l'étranger est l'occasion de vous familiariser avec un milieu professionnel. Peut-être qu'elle vous permettra de dessiner des carrières futures en vous confortant dans votre première expérience ou au contraire de rayer définitivement tel secteur ou tel domaine de la liste que l'on dresse enfant : « quand je serai grand, je serai... ».

Vous êtes au début de deuxième année et la perspective de l'année à l'étranger se profile, déclenchant à la fois enthousiasme mais aussi un peu d'inquiétude... Les deux réactions sont saines et légitimes. Notre rôle à l'Espace Avenir n'est pas de tempérer votre enthousiasme ni d'accroître votre inquiétude, mais de vous préparer au mieux à cette expérience en vous guidant dans vos choix de destination, en vous apportant nos conseils avisés, mais aussi en attirant votre attention sur les difficultés de toute nature que peut représenter un long séjour à l'étranger, loin de ses amis, de sa

famille et de son pays. Plusieurs réunions seront organisées tout au long de l'année pour vous préparer aux diverses procédures, vous expliquer comment s'organise cette année à l'étranger. Le guide de l'année à l'étranger que vous avez entre les mains vient compléter le dispositif d'information.

Mais il est important, avant de commencer à réfléchir aux destinations qui vous font rêver, de bien mesurer ce que représente cette année comme défis à relever. Le tout premier de ces défis est sans aucun doute l'éloignement. Certes, vous avez tous et toutes déjà réalisé un séjour à l'étranger, mais certainement dans des configurations très différentes : en famille, avec des amis, dans le cadre d'un stage ou d'un job d'été, mais peut-être pas tout(e) seul(e) et sur une si longue durée. Tous ceux et celles qui ont un peu voyagé et résidé à l'étranger ont déjà éprouvé le sentiment d'être seul(e), perdu(e), isolé(e), incompris(e). Evidemment, l'altérité culturelle renforce cette anxiété, mais le simple fait d'être loin de chez soi, de ses repères, de ses habitudes est source d'angoisses, d'inquiétudes. Parfois ce malaise, ce « mal-être » se dissipe rapidement, parfois il est récurrent ou latent. La moindre contrariété, le moindre désagrément et le malaise, la *saudade* revient. Or, tout ce ressenti n'est pas toujours exprimé ou assumé. Il suffit de jeter un œil aux blogs des étudiants à l'étranger : on les verrait plus facilement aux côtés de Romain Duris dans *L'auberge espagnole* que de la belle Scarlett Johansson dans *Lost in translation...* Et pourtant, même dans *L'auberge espagnole*, on sent ce flottement, cette perte de repères, alors que cela ne se passe qu'à une heure et quelques d'avion de Paris...

La seconde difficulté, vous l'avez compris, c'est la découverte de l'altérité ou pour le dire de façon plus triviale la poursuite de l'exotisme. Au début, c'est un vrai bonheur : on est impatient d'aller à la rencontre de l'Autre, de sa culture, de son histoire, de sa gastronomie. Puis, on se rend compte que la communication et les échanges sont bien plus compliqués qu'on ne les avait imaginés et que le plat traditionnel commence à devenir indigeste. Bien sûr, ça dépend des destinations choisies. Mais même dans nos pays frontaliers, des petits désagréments, des moments de solitude réveillent le sentiment inconfortable d'être différent, donc isolé. Alors sous des latitudes extra-européennes, le « choc culturel peut être assez violent » (propos d'étudiants). Dans certains pays, les différences culturelles sont telles que les relations sociales s'établissent selon des codes culturels aux antipodes de nos habitudes françaises. Sans compter la méfiance, l'incompréhension, parfois le caractère plus intéressé d'une approche qui se veut amicale, et plus rarement (heureusement) une hostilité plus ou moins latente. La rencontre avec l'Autre, même quand on est bien disposé à son égard, curieux et respectueux de sa culture et de ses traditions peut se révéler ardue. Les carnets de notes des ethnologues sont remplis de ces interrogations, de ces doutes (cf. Nigel Barley, Un anthropologue en déroute ou pour les amateurs de BD, moins classique mais avec un regard tout aussi aiguisé les deux albums de Guy Delisle, *Shenzhen* ou *Pyongyang*). En retour, l'expatriation invite à s'interroger sur soi, sur son identité, à faire un travail d'introspection. Et c'est un terrible révélateur de nos fragilités intérieures, de nos vulnérabilités. Quel voyageur ne s'est jamais posé la question : « mais qu'est-ce que je fais là ? ».

Ainsi, la rencontre avec l'Autre est une formidable aventure qui n'est possible que si l'on fait aussi l'effort de le comprendre sans le juger, de respecter sa différence même si elle peut parfois s'avérer insupportable. Avec beaucoup de justesse, un étudiant a décrit récemment dans son rapport d'année à l'étranger à la fois toute la fascination et l'amour qu'il avait pour son pays d'accueil mais aussi la colère et parfois même une forme de ressentiment violent à l'égard de pratiques et de situations qui l'ont profondément choqué. Il est important dans ce contexte de ne pas oublier que nous sommes, nous aussi, le produit d'une histoire occidentale spécifique ni supérieure ni inférieure aux autres. Une de vos camarades actuellement en Extrême-Orient me transmettait la semaine dernière la réflexion de sa compagne de chambrée : « *Don't think things are negative or positive, just think they are different !* »

Le meilleur moyen de surmonter ces difficultés, c'est donc de s'y préparer sans se sous-estimer ni se surestimer...

D'abord en se renseignant sur le pays qui vous intéresse : situation politique et sociale, niveau de développement (dans certains pays, on rencontre des situations de pauvreté extrême et parfois insupportable), climat (certains découvrent qu'il peut faire très chaud en Afrique et très froid en Russie...), niveau sanitaire, risques naturels, coût de la vie (certaines destinations sont très chères et les bourses de l'IEP, quand on y a droit, sont hélas insuffisantes pour couvrir toutes les dépenses), etc. Ces avertissements peuvent vous sembler superflus pour ne pas dire ineptes... Et pourtant, les échanges de courriers que nous avons avec les étudiants à l'étranger sont parfois hallucinants... Ne consultez pas l'offre de partenariats comme on feuillette le catalogue d'une agence de voyage ! Projetez-vous vers ces futures destinations en vous demandant sans forfanterie si vous serez capable d'y rester une année universitaire.

A l'Espace Avenir, nous avons accumulé depuis des années une masse d'informations et une expérience dans la gestion des mobilités étudiantes qui permettra de réduire les incertitudes (mais pas de les supprimer), de trouver, avec votre coopération, des solutions aux problèmes qui se posent. Vous y trouverez notamment les rapports rédigés les années précédentes par les étudiants à leur retour en France. Vous devez également discuter avec les étudiants de quatrième année de leurs expériences récentes et même avec les étudiants de troisième année actuellement à l'étranger. Enfin, vous êtes fortement invités à rencontrer les étudiants étrangers de l'IEP qui viennent de nos universités partenaires. Ils pourront être d'un secours précieux pour faciliter votre insertion. Ce sera même l'occasion de leur rendre les petits services ou attentions que vous aimeriez recevoir à votre arrivée dans leur pays. Pour ceux dont les parents habitent Rennes ou ses environs, c'est aussi une excellente occasion pour inviter les étudiants étrangers à partager et découvrir quelques moments de la vie d'une famille française... à charge de revanche bien sûr !

La préparation de l'année à l'étranger nécessite également une participation active de votre part. L'Espace Avenir est votre partenaire privilégié mais il ne saurait remplacer une réflexion et une démarche personnelles. De même, je vous invite à respecter rigoureusement les consignes et les échéances que l'on vous donne qui permettront d'être plus efficace dans la préparation et la gestion de la troisième année.

Vous allez vivre une expérience inoubliable, enrichissante et formatrice. Que les avertissements sérieux énoncés ci-dessus vous aident à mieux la réfléchir sans entamer votre enthousiasme et votre curiosité ! Et en attendant, vous pouvez méditer sur cette belle citation d'Edouard Glissant, poète et écrivain martiniquais (dans *Poétique de la relation*) : « ***Je peux changer en échangeant, sans me perdre ni me dénaturer*** ».

Jean-François Polo
Directeur des Relations internationales

INFORMATIONS COMMUNES

La troisième année d'IEP se passe obligatoirement à l'étranger en université ou en stage long (sept à neuf mois) dit « stage d'apprentissage ».

Un stage court obligatoire doit être réalisé entre la fin de la 2^{ème} année et la 4^{ème} année. Il vous est conseillé de réaliser ce stage **obligatoire** au cours de votre 3^{ème} année. Il dure au minimum six semaines consécutives et peut se dérouler en France ou à l'étranger. Il est validé pour la 5^{ème} année.

Les données et les recommandations que vous trouverez dans ce guide sont susceptibles de modification en cours d'année.

Vous consulterez donc régulièrement les panneaux “2^{ème} année”, “Orientation Stage Emploi” et “Relations Internationales” situés au rez-de-chaussée.

Un Forum International d'échanges sur la mobilité est organisé chaque année en octobre pour vous aider à effectuer votre choix. Les étudiants de 4^{ème} année de retour de l'étranger vous font profiter de leur expérience et des étudiants étrangers en études à l'IEP vous présentent leur université d'origine.

♦ LES AVANTAGES DE L'ANNÉE À L'ÉTRANGER

- Des progrès énormes en langue étrangère ou la découverte d'une nouvelle langue.
- L'occasion de suivre des cours en relation avec vos études en France et d'autres cours qui ne sont pas offerts par l'IEP de Rennes ou une immersion dans la vie professionnelle d'un pays étranger.
- Vivre la culture, dans le sens le plus large du terme, d'un pays étranger.
- Faire partie de la vie étudiante d'une université étrangère ou faire partie d'une équipe de travail à l'étranger.
- L'occasion de réfléchir à la définition de son parcours professionnel futur.
- L'opportunité de faire un stage à l'étranger après l'année d'études.
- Un élément recherché par les futurs employeurs sur votre CV.

♦ ASPECTS PRATIQUES

➤ **Vous restez étudiant de l'IEP de Rennes.**

Quel que soit votre choix (études ou stage), vous payez vos droits d'inscription à l'IEP de Rennes pour l'année que vous passez à l'étranger. Vous ne payez aucun droit d'inscription dans l'université d'accueil.

ATTENTION ! Les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne doivent penser à solliciter un visa de retour auprès des autorités consulaires françaises dans le pays d'accueil, puis le renouvellement de leur carte de séjour en France.

➤ Assurances

Lors de votre inscription, l'IEP vous demande une attestation d'assurance concernant trois garanties valables dans le monde entier et pour toute la durée du séjour :

- *Responsabilité civile* : elle vous permet de vous prémunir contre les conséquences financières pouvant vous incomber à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs aux accidents que vous provoquez.

- *Individuelle accident* : elle vous garantit lorsque vous êtes victime d'un accident.

- *Assistance* : elle doit vous protéger lors de vos activités et de vos déplacements.

♦ LA SÉLECTION

La sélection pour l'attribution des places en université se fait suivant un classement de tous les étudiants de 2^{ème} année établi à partir des notes suivantes :

- note du Galop d'Economie (coefficient 1)
- note du Galop de Spécialité, selon la section à laquelle vous appartenez (coefficient 1)
- note de la Langue vivante A (coefficient 1)
- note de la Langue vivante B (coefficient 1)

Le classement permettra également d'attribuer les places restant vacantes aux étudiants qui auront échoué dans leur recherche d'un terrain de stage d'apprentissage.

En ce qui concerne le programmes ISEP (International Student Exchange Program), la sélection est faite en prenant en compte uniquement la moyenne des notes des Galops de Langue, la décision définitive étant arrêtée par le Directeur des Relations Internationales.

A cette procédure de classement, s'ajoutent les modalités propres à la formule choisie : études ou stage.

Pour les étudiants choisissant l'option études à l'étranger, une fiche de vœux d'universités devra être transmise à l'Espace Avenir pour le 11 décembre 2008. Cette fiche est à télécharger sous intranet dans la rubrique Relations Internationales /PREPARER SA MOBILITE/Choisir sa destination. Une fois complétée par ordinateur, la fiche doit être imprimée et remise au Service des Relations Internationales.

Pour les mobilités vers les continents asiatique et africain, les étudiants devront fournir une lettre de motivation. La Commission des Relations Internationales restreinte aux enseignants se réunira pour examiner les motivations exprimées par les étudiants (connaissance de la langue du pays d'accueil, projet professionnel ou de recherches, etc.) et pourra en tenir compte pour moduler le classement établi à l'issue des épreuves mentionnées ci-dessus.

♦ LE SUIVI

Il est impératif, dès votre arrivée dans le pays d'accueil, de retourner à l'Espace Avenir la fiche « adresse à l'étranger ».

Les étudiants accueillis en université étrangère doivent envoyer au Service des Relations Internationales un certificat d'inscription mentionnant les dates **précises** de début et de fin de la période d'études. Ils doivent également retourner à ce même Service leur contrat d'études validé par l'établissement d'accueil ainsi que les fiches descriptives de cours dans un délai maximum **d'un mois** après le début de chaque semestre.

Tout au long de l'année les différents services de l'IEP vous enverront des documents à compléter et à retourner dans les délais qui vous seront indiqués. N'oubliez pas que vous restez étudiant de l'IEP et que **vous devez garder le contact** avec votre établissement, en particulier par la consultation régulière du site Internet, de l'Intranet et de l'ENT de l'Institut.

RÈGLEMENT DE LA TROISIÈME ANNÉE

(Voté au CA du 30 juin 2008)

La troisième année d'IEP se passe à l'étranger en université ou en stage long dit «stage d'apprentissage». Pour répondre aux orientations fixées par le «processus de Bologne», le présent règlement donne les clés de validation de la troisième année dans le système européen de transfert de crédit (ECTS). La troisième année est validée par l'obtention de 60 crédits (ECTS).

Article 1 : Etudiants optant pour le séjour en Université.

- 1.1. L'attribution des places au sein des universités partenaires se fait suivant un classement établi à l'issue du premier semestre de la deuxième année, à partir des notes suivantes :
 - note de l'examen d'un cours commun à toutes les sections (coefficient 1)
 - note de l'examen de Spécialité, selon la section choisie (coef. 1)
 - note de l'examen de Langue vivante A (coef. 1)
 - note de l'examen de Langue vivante B (coef. 1)

Concernant le programme ISEP (*International Student Exchange Program*), la sélection est faite en prenant en compte uniquement la moyenne des notes des examens de Langue, la décision définitive étant arrêtée par le Directeur des Relations Internationales.

A cette procédure de classement, s'ajoutent les modalités propres fixées par les universités d'accueil.

Pour les mobilités vers les continents asiatique et africain, les étudiants devront fournir une lettre de motivation. La Commission des Relations Internationales restreinte aux enseignants se réunira pour examiner les motivations exprimées par les étudiants (connaissance de la langue du pays d'accueil, projet professionnel ou de recherches, etc.) et pourra en tenir compte pour moduler le classement établi à l'issue des épreuves mentionnées ci-dessus.

Le classement permettra également d'attribuer les places vacantes aux étudiants qui auront échoué dans leur recherche d'un terrain de stage d'apprentissage.

- 1.2. Si la mobilité est réalisée dans une université européenne dans le cadre **d'un échange Socrates**, les étudiants doivent faire un choix de cours équivalant à 30 ECTS par semestre soit **60 ECTS annuels**. Ils sont néanmoins vivement encouragés à suivre davantage de cours pour s'assurer de valider au minimum 60 ECTS et pallier d'éventuels échecs aux examens.
- 1.3. Si la mobilité est réalisée dans une université **hors Europe**, les étudiants doivent suivre **180 heures de cours minimum par semestre**.
- 1.4. Les étudiants qui suivent des **programmes spécifiques** comme une année d'étude **linguistique** (chinois, arabe, japonais, russe) ou une formation particulière fixée par l'université d'accueil pour les étudiants étrangers devront suivre les exigences imposées par l'établissement d'accueil.
- 1.5. Les étudiants qui en plus de leur année dans une université étrangère sont associés à une structure de recherches contractante avec l'IEP doivent faire un choix de cours équivalant à 40 ECTS (ou l'équivalent) dans l'université d'accueil, complété par le contrat d'études passé avec l'institut de recherches d'accueil qui est crédité de 20 ECTS.

Quelle que soit l'option suivie, les choix de cours sont validés par l'IEP au moyen d'un contrat d'études qui doit être retourné au service des Relations internationales dans le mois qui suit le début des cours de chaque semestre. Ce contrat décrit les cours choisis (volume horaire, méthode d'évaluation, type de cours : conférence, magistral, séminaire) et sert de référence à l'attribution des ECTS par le jury de troisième année.

Article 2 : Etudiants optant pour une année de stage long dit « d'apprentissage »

Les étudiants peuvent réaliser leur troisième année à l'étranger par un stage d'apprentissage de sept à neuf mois. A titre dérogatoire, cette durée pourra être réduite à 6 mois, si la structure d'accueil l'exige et si le service de l'Espace Avenir considère l'opportunité de ce stage comme bien fondée. Ces stages peuvent se dérouler en poste diplomatique, administration publique, association ou en entreprise. Avant d'engager des recherches de terrain de stage, un agrément doit être obtenu au cours d'un entretien obligatoire avec le/la responsable de section et la responsable des stages. Les critères d'évaluation et de sélection de ces demandes sont rendus publics (« Guide de l'année à l'étranger » et le « Guide des stages ».)

- 2.1 Le stage d'apprentissage donne lieu à la rédaction d'un rapport (entre 80 000 et 100 000 signes). Une soutenance intervient devant un jury composé de deux enseignants et d'un professionnel. Les soutenances ont lieu en octobre/novembre. Le rapport de stage et la soutenance donnent lieu à deux notes. La note finale du stage sera obtenue à partir de la moyenne de ces deux notes.
- 2.2 Le stage « d'apprentissage » est crédité de 30 ECTS par semestre, soit 60 ECTS annuels.

Article 3 : Validation de la troisième année

Il appartient aux étudiants expatriés de veiller, avant leur retour en France, à ce que **toutes les notes aient été transmises au service de la scolarité et que les autres documents exigés par l'IEP aient été renvoyés dans les délais indiqués au service des relations internationales** (attestation d'inscription, contrats d'études 1^{er} et 2nd semestre, fiches descriptives de cours, contrat étudiant Erasmus, Rapport Erasmus, attestation d'exécution de séjour, rapport de fin d'année d'études à l'étranger). Les étudiants qui ne respecteraient pas ces exigences seront sanctionnés.

Les relevés de notes de l'Université d'accueil ainsi que le contrat d'études garantissent que les résultats obtenus à l'étranger, s'ils sont suffisants, seront validés par l'IEP. Les notes obtenues lors de la troisième année en université à l'étranger ou par les jurys de stage « d'apprentissage » seront validées par le jury de troisième année.

- 3.1 Pour une mobilité *Socrates*, l'étudiant doit obtenir dans l'université d'accueil 60 ECTS dans l'année.
- 3.2 Pour une mobilité Hors Europe, les étudiants doivent avoir suivi 180 heures de cours minimum par semestre et avoir obtenu la moyenne dans au moins cinq cours sur l'année selon les critères de l'Université d'accueil. Il se voit alors attribuer 60 ECTS.
- 3.3 Pour une mobilité spécifique (linguistique ou programme pour étrangers), le jury de troisième année validera l'année en fonction des exigences et des relevés de notes de l'Université d'accueil.
- 3.4 Le stage « d'apprentissage » est crédité de 30 ECTS par semestre, soit 60 ECTS annuels qui se répartissent comme suit :
Validant le premier semestre :
 - Présentiel et continuité sur place, appréciation du maître de stage : 27 ECTS
 - Rapport de stage : 3 ECTS sur validation par le jury de soutenanceValidant le second semestre :
 - Présentiel et continuité sur place, appréciation du maître de stage : 27 ECTS
 - Soutenance du rapport de stage : 3 ECTS
- 3.5 Si l'étudiant n'a pas obtenu 60 ECTS, il devra, pour valider sa troisième année, obtenir les crédits manquants par des charges supplémentaires pendant la quatrième année (cours, stage, travaux personnels...). Lorsque, pour raison de force majeure, un étudiant ne peut rattraper les ECTS manquant, le jury examinera sa situation et se réserve le droit de demander le redoublement.
- 3.6 Pour les étudiants inscrits dans le double cursus franco-allemand, c'est le règlement spécifique du double cursus qui s'applique.

L'ANNÉE EN ÉTUDES À L'ÉTRANGER

◆ LES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

L'IEP de Rennes a signé un grand nombre d'accords de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

Trois programmes ou réseaux vous permettent d'effectuer votre année d'études dans l'un de ces établissements :

1 - Le Programme d'Éducation et de Formation Tout au Long de la Vie - ERASMUS

Le programme ERASMUS a été établi par l'Union Européenne pour faciliter la mobilité des étudiants entre les universités des 27 États membres de l'Union Européenne, plus les 3 autres pays de l'Espace Économique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et la Turquie.

Au cours de ses études, un étudiant ne peut effectuer qu'une seule mobilité à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS.

L'IEP de Rennes a établi un accord ERASMUS avec les universités suivantes (sous réserve de changements en 2008-2009) :

PAYS	Etablissement	Code ERASMUS
◆ Allemagne	Christian-Albrechts-Universität Zu Kiel	D KIEL01
	Freie Universität Berlin	D BERLIN01
	Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg	D ERLANGE01
	Friedrich-Schiller-Universität Jena	D JENA01
	Humboldt-Universität Zu Berlin	D BERLIN13
	Katholische Universität Eichstätt - Ingolstadt (Eichstätt)	D EICHSTA01
	Philipps-Universität Marburg	D MARBURG01
	Technische Universität Dresden	D DRESDEN02
	Universität Kassel	D KASSEL01
	Universität Leipzig	D LEIPZIG01
	Universität Rostock	D ROSTOCK01
	Westfälische Wilhelms-Universität Münster	D MUNSTER01
◆ Autriche :	Universität Salzburg (Salzburg)	A SALZBUR01
◆ Espagne	Universidad Autónoma de Madrid (Madrid)	E MADRID04
	Universidad de Granada (Grenade)	E GRANADA01
	Universidad de Salamanca (Salamanque)	E SALAMAN02
	Universidad de Santiago de Compostela (Saint-Jacques de Compostelle)	E SANTIAGO01
	Universitat Autònoma de Barcelona (Barcelone)	E BARCELO02
◆ Finlande	Turun Yliopisto (Turku)	SF TURKU01
◆ Islande	Háskóli Íslands (Reykjavik)	IS REYKJAV01
◆ Italie	Università degli study di Bologna (Bologne et Forli)	I BOLOGNA01
	Università degli Study di Macerata (Macerata)	I MACERAT01
	Università degli Study di Palermo (Palerme)	I PALERMO01
	Università degli Study di Siena (Sienne)	I SIENA01

PAYS	Etablissement	Code ERASMUS
(suite Italie)	Università degli Studi di Teramo (Teramo)	I TERAMO01
	Università degli Studi di Torino (Turin)	I TORINO01
◆ Lituanie	Vilnius University - Institute of International Relations and Political Science	LT VILNIUS01
	Mikolo Romerio Universitetas-Law University (Vilnius)	LT VILNIUS06
◆ Norvège	Universitetet i Oslo (Oslo)	N OSLO01
◆ Pays-Bas	Radboud Universiteit Nijmegen (Nimègue)	NL NIJMEGE01
	The Hague University - HEBO (La Haye)	NL S-GRAVE13
	Universiteit Maastricht (Maastricht)	NL MAASTRI 01
◆ Pologne	Institute of International Relations, Warsaw University (Varsovie)	PL WARSZAW01
	Uniwersytet Jagiellonski (Cracovie)	PL KRAKOW01
	Uniwersytet w Białymstoku (Białystok)	PL BIALYST04
	Wyższa Szkoła Europejska (Tischner European University, Cracovie)	PL KRAKOW20
◆ Portugal	Universidade do Porto (Porto)	P PORTO02
◆ République Tchèque	Univerzita Karlova v Praze (Prague)	CZ PRAHA07
◆ Roumanie	Universitatea din Bucuresti (Bucarest)	RO BUCURES09
◆ Royaume-Uni	Brunel University (Uxbridge)	UK UXBRIDG01
	Cardiff University (Cardiff)	UK CARDIFF01
	<i>Keele University (Keele) - à confirmer -</i>	<i>UK KEELE01</i>
	Loughborough University (Loughborough)	UK LOUGHBO 01
	Queen Mary, University of London (Londres)	UK LONDON031
	Queen's University of Belfast (Belfast)	UK BELFAST01
	The University of Reading (Reading)	UK READING01
	University of Aberdeen (Aberdeen)	UK ABERDEE01
	University of Edinburgh (Edimbourg)	UK EDINBUR01
	University of Leeds (Leeds)	UK LEEDS01
	University of Portsmouth (Portsmouth)	UK PORTSMO01
	University of Salford (Salford)	UK SALFORD01
◆ Suède	Växjö Universitet (Växjö)	S VAXJO01
	Södertörns Högskola (Huddinge-Stockholm Sud)	S HUDDING01
◆ Turquie	Akdeniz Üniversitesi	TR ANTALYA01
	Istanbul Ticaret Üniversitesi (Istanbul)	TR ISTANBU10
	Marmara Üniversitesi (Istanbul)	TR ISTANBU05
	The Bilgi University of Istanbul (Istanbul)	TR ISTANBU11
	Université de Galatasaray (Istanbul)	TR ISTANBU02

Tous les étudiants partant dans le cadre du programme ERASMUS s'engagent par le contrat **Etudiant ERAMUS** envers l'IEP et l'Agence Europe Education Formation France à réaliser cette mobilité et à retourner, dans les délais précisés, les documents exigés. Ce contrat, indiquant s'ils sont allocataires ou non de la bourse Erasmus, doit être retourné une fois l'inscription faite dans l'université d'accueil au Service des Relations Internationales accompagné d'une **attestation d'inscription**. A la fin du séjour, chaque étudiant devra remplir un **rapport Erasmus** et faire compléter et signer par le coordinateur Socrates de l'université d'accueil **une attestation de séjour confirmant l'exécution du programme**.

La Suisse

Dans l'attente d'une participation pleine et entière au programme ERASMUS, le gouvernement helvétique a mis en place un système parallèle. Le financement de toutes les activités est pris en charge intégralement par la Suisse. Les étudiants qui souhaitent effectuer leur 3^{ème} année dans l'une des universités ayant signé un accord ERASMUS avec l'IEP peuvent ainsi obtenir une bourse d'aide à la mobilité aux mêmes conditions que le programme officiel de l'Union Européenne.

L'IEP de Rennes a signé un accord avec les universités suisses suivantes :

Université de Fribourg (Fribourg)	CH FRIBOUR01
Université de Genève (Genève)	CH GENEVE01

2 - Le Réseau IEP de Rennes

L'IEP a signé de nombreux **accords bilatéraux** qui vous permettent de partir en Europe et hors Europe sous réserve de l'accord de l'université d'accueil.

- ◆ Argentine :
Universidad Nacional de Cuyo (Mendoza)
Universidad Nacional de la Plata (La Plata)
Universidad Nacional del Sur (Bahia Blanca)
Universisad Nacional de Tucumán (Tucumán)
- ◆ Australie :
The University of Queensland (Brisbane)
- ◆ Brésil :
Universidade Federal da Bahia (Salvador)
Universidade Federal do Rio Grande do Sul (Porto Alegre)
Universidade do Estado do Rio de Janeiro (Rio de Janeiro)
Université de Brasilia, Département de journalisme (Brasilia) - *en cours* -
- ◆ Canada :
Collège Universitaire Glendon de l'Université York (Toronto)
Université d'Ottawa (Ottawa)
- ◆ Chili :
Universidad Academia de Humanismo Cristiano (UAHC - Santiago)
Universidad Católica de Temuco (Temuco)
Universidad Católica de Valparaíso (Valparaíso)
Universidad de Concepción (Concepción)
Universidad de la Frontera (Temuco)
Universidad de los Lagos (Puerto Montt)
Universidad de Playa Ancha (Valparaíso)
Universidad de Tarapaca (Arica)
Universidad de Valparaíso (Valparaíso)
- ◆ Chine:
Beijing Language And Culture University (Pékin)
The Hong Kong Baptist University (Kowloon Tong, Hong Kong)
- ◆ Corée du Sud :
The University of Seoul (Séoul) (*Attention ! accord particulier. Consultez le service des relations internationales*)
- ◆ Egypte :
Département d'Enseignement de l'Arabe Contemporain (DEAC, Service culturel de l'Ambassade de Mexique – Le Caire) (*Attention ! accord particulier. Consultez le service des relations internationales*)
- ◆ Mexique :
The University of Alaska (Fairbanks) - en cours -
- ◆ Inde :
Jawaharlal Nehru University (JNU, Delhi) - en cours -
Mahatma Gandhi University (MGU, Kottayam) - en cours -

Pondicherry University (Pondichery) - en cours -

- ◆ Japon : Waseda University (Tokyo) *(Attention ! Consultez le service des relations internationales)*
Hokkaido University (Sapporo)
- ◆ Kazakhstan : Université Kazakhe Nationale d'al-Farabi (Almaty)
- ◆ Liban : Université de Saint-Joseph (Beyrouth)
- ◆ Mexique : TEC de Monterrey (Monterrey)
Universidad Autónoma de Mexico (UNAM, Mexico)
Universidad Veracruzana (Xalapa)
- ◆ Paraguay : Universidad Autónoma de Acunción
- ◆ Russie : Université d'Etat d'Irkoutsk (Irkoutsk)
Université d'Etat de l'Economie et des Finances de Saint-Pétersbourg (Saint-Pétersbourg)
Université d'Etat de Tioumen (Tioumen) - à confirmer -
Université d'Etat de Moscou (Lomonosov)
- ◆ Sénégal : Université Cheik Anta Diop (Dakar) - *Sous réserve de l'accord du Directeur des Relations Internationales*
- ◆ Syrie : Institut Français d'Etudes Anatoliennes (IFPO, Damas) *-(Attention ! accord particulier. Consultez le service des relations internationales)*
- ◆ Turquie : Institut Français d'Etudes Anatoliennes (IFEA, Istanbul)

3 - Le Programme ISEP

L'IEP de Rennes participe au programme ISEP (International Student Exchange Program) en consortium avec Rennes 1 et Rennes 2. Cela vous permet de partir étudier dans une université américaine membre de ce programme.

Une brochure de présentation du programme est disponible à l'Espace Avenir. Vous y trouverez la liste des universités membres d'ISEP ainsi que leurs domaines d'études et exigences en matière de score au TOEFL ou IELTS. Vous trouverez également toute information utile ainsi que les liens avec les sites des universités qui vous intéressent sur le site <http://www.isep.org> -

Particularité de ce réseau : avant votre départ pour les Etats-Unis, vous laissez sur votre compte bancaire une somme qui couvrira les frais de logement et de nourriture d'un étudiant américain qui prendra votre place à l'IEP. Pour l'année 2008-2009, cette somme est de 4700 €. Elle est prélevée par l'IEP selon un échéancier mensuel.

En échange, grâce à l'argent laissé par l'étudiant américain, vous bénéficierez dans votre université d'accueil d'un logement et d'une somme d'argent ou de tickets de restaurant universitaire pour toute la durée de votre séjour d'études.

Lors du dépôt de votre dossier de candidature, vous vous engagez à verser un acompte de 10% de la somme mentionnée ci-dessus, dès lors que vous aurez été sélectionné et que votre dossier sera envoyé à Washington. Cet acompte ne sera pas remboursable (sauf cas de force majeure absolue) en cas de non départ.

Avant votre départ, vous devrez également souscrire l'assurance ISEP obligatoire (montant pour l'année 2008-2009 : 53 \$ / mois).

♦ LA SÉLECTION

1 - Procédure pour l'attribution des places en université

Les étudiants de 2^{ème} année qui choisissent d'effectuer une année d'études à l'étranger doivent remettre au Service des Relations Internationales une fiche de choix d'universités classées par ordre de préférence avant le **jeudi 11 décembre 2008**.

Certains accords ont des exigences spécifiques :

♦ Programme Erasmus

Certaines universités exigent une attestation de niveau de langue ou le TOEFL. Renseignez-vous en visitant la page « étudiants Erasmus » du site web des universités qui vous intéressent.

♦ Réseau IEP – accords bilatéraux

Pour l'Australie, les Etats-Unis, le Canada et le Japon, vous devrez passer le TOEFL **le plus tôt possible** et demander, le jour du test, que les résultats soient envoyés directement aux établissements pour lesquels vous postulez **ainsi qu'à l'IEP**.

Votre score devra parvenir à l'IEP avant la fin-février.

♦ Programme ISEP

Le dossier de candidature doit être téléchargé le plus tôt possible du site web www.isep.org et doit être remis complet (y compris le résultat du TOEFL) avant le **jeudi 8 janvier 2009**. **Tout dossier incomplet ou remis en retard sera refusé.**

Vous devez indiquer par ordre de préférence au moins 10 universités américaines en précisant le choix de vos cours pour chacune d'elles. Vous devrez donc consulter les sites web des universités qui vous intéressent.

ATTENTION ! Vous devrez nous fournir les résultats du TOEFL **au début du mois de janvier**. Lorsque vous passerez l'examen, **n'oubliez pas de demander que les résultats soient envoyés directement à ISEP Washington, dont le code établissement est 9250, ainsi qu'à l'IEP.**

2 - Attribution des places en université

Un classement est effectué en prenant en compte les modalités de sélection (cf. page 7).

L'attribution des places tiendra compte à la fois du classement de l'étudiant et des vœux émis par chacun en fonction du nombre de places disponibles. Ce classement pourra être modulé par la Commission des Relations Internationales restreinte aux enseignants au vu des lettres de motivations en ce qui concerne les mobilités vers les continents asiatique et africain.

A l'issue de l'attribution des places, il sera possible en remplissant un formulaire prévu à cet effet avant le **jeudi 26 février 2009** :

- de demander à échanger la place attribuée contre une place restant vacante,
- de redemander à obtenir son premier vœu d'université lorsque celui-ci n'a pu être attribué pour raison de classement et qui, en cas de désistement, redeviendrait disponible.

Afin de départager les demandes similaires, la seconde attribution se fera toujours en fonction du classement des étudiants.

Avant le **jeudi 19 mars 2009**, vous devrez **télécharger le formulaire de candidature** sous Intranet dans la rubrique PREPARER SON DEPART / Dossier de Candidature, le compléter et remettre le dossier complet à l'Espace Avenir qui sera constitué des pièces suivantes :

- 2 exemplaires du formulaire de candidature complété par ordinateur puis imprimé
- 1 contrat d'études validé par le responsable de section
- 2 copies de vos relevés de notes obtenus après le bac y compris le relevé du 1^{er} semestre de la 2^{ème} année en cours
- 3 photos d'identité : 1 collée directement sur chaque dossier + 1 avec nom et prénom indiqués au verso
- Le cas échéant, l'original du dossier de candidature de l'Université d'accueil + 1 copie (dossier à retirer à l'Espace Avenir ou à télécharger sur le site de l'université. Vérifiez auprès du Service des Relations Internationales)
- Attestation niveau Langue selon les exigences des universités d'accueil
- **PASSEPORT** : vérifiez si vous avez bien apposé votre signature sur la 1^{ère} page et que la date de validité est conforme aux exigences du pays d'accueil (fin de séjour + 2 ou 3 mois selon les pays). Apportez votre passeport au moment du dépôt du dossier ou possibilité d'envoyer une copie scannée à relations.internationales@sciencespo-rennes.fr

♦ LES COURS

1 - Le contrat d'études

C'est un document essentiel signé entre vous, l'IEP et l'Université d'accueil. Il doit mentionner vos choix de cours pour l'année réalisée à l'étranger.

Le contrat permet à l'IEP de contrôler l'intérêt pédagogique de votre programme et sert de base à la validation de votre année au retour à l'IEP.

L'Université d'accueil peut ainsi vérifier la pertinence de vos choix et l'adéquation avec les exigences de l'échange.

Réfléchissez bien à votre choix de cours. Consultez le site web des universités étrangères ainsi que la documentation disponible à l'Espace Avenir et demandez l'avis de votre responsable de section et du Directeur des Etudes avant de remplir votre **contrat d'études**.

Par ce document, vous vous engagez à respecter les exigences de l'IEP ci-après :

RAPPEL : CHAMPS DISCIPLINAIRES DE L'IEP :

Langue vivante, Droit, Economie, Gestion, Histoire, Sciences Sociales, Science Politique, Anthropologie, Philosophie

Vous partez dans une université HORS Union Européenne :

Vous devez effectuer au minimum **180 heures de cours par SEMESTRE**

(Nombre de cours NON IMPOSE sachant que 5 cours au minimum sur l'année doivent être validés selon les critères de l'université d'accueil et le règlement de la 3^{ème} de l'IEP, soit 2 x 180 heures)

- **3/4 de ces heures de cours** doivent être choisis – **y compris, si vous le souhaitez, UNE LV de votre choix** – dans le cadre des champs disciplinaires enseignés à l'IEP (voir liste ci-dessus)
- **1/4 de ces heures de cours** peut porter sur les (autres) LV **et/ou** autres cours de votre choix.

Vous partez dans une université de l'Union Européenne (Programme Erasmus) :

Vous devez valider 30 crédits ECTS par semestre, soit 60 crédits ECTS sur l'année *

- **3/4 de ces crédits** doivent être obtenus – **y compris, si vous le souhaitez, UNE LV** – dans les champs disciplinaires enseignés à l'IEP (voir liste ci-dessus).
- **1/4 de ces crédits** peut porter sur les (autres) LV **et/ou** autres cours de votre choix.

* Si vous en avez la possibilité, il peut être utile de prévoir 1 cours supplémentaire afin de valider au minimum 60 crédits ECTS.

ACCORD SPECIFIQUE LINGUISTIQUE :

Langues réputées « difficiles » : Arabe - Japonais - Russe - Chinois

Exceptionnellement pour ces 4 langues, dans le cadre d'un accord spécifique linguistique, il est possible d'effectuer un séjour consacré essentiellement à l'apprentissage et à l'acquisition de l'une de ces langues, accompagnés d'un ou deux cours hors LV dans l'université partenaire : **obligation de satisfaire aux exigences imposées par l'université d'accueil.**

Vous déposerez le contrat d'études au Service des Relations Internationales avant le **jeudi 19 mars 2009**. **Le contrat d'études doit être validé par votre responsable de section avant votre départ à l'étranger afin d'en joindre une copie à votre dossier de candidature.** Toute modification en cours d'année devra être notée sur votre contrat d'études et validée par votre université d'accueil avant de le renvoyer au Service des Relations Internationales. Prenez soin de garder une copie du contrat avant chaque envoi par courrier.

A la fin de votre année, il vous appartiendra de renvoyer au Service des Relations Internationales tout document pouvant servir à votre évaluation (relevé de notes, certificat d'assiduité, copies de travaux, etc.).

2 - Assiduité et comportement

Une fois arrivé à l'université d'accueil, vous serez soumis aux règlements de cette université en ce qui concerne le travail à fournir, les examens à passer et le règlement intérieur à respecter.

Vous avez l'obligation de rester dans votre université d'accueil jusqu'à la fin de la période des examens.

N'oubliez pas que vous serez l'ambassadeur de l'IEP de Rennes. Si vous ne respectez pas les règlements et les exigences de l'université d'accueil en ce qui concerne le travail et le

comportement, vous remettrez en cause la participation des futurs étudiants de l'IEP aux échanges inter-universitaires.

A votre retour, l'IEP vous demandera de rédiger un rapport de 4 pages minimum sur votre séjour à l'étranger que vous devrez envoyer sous format pdf par messagerie électronique à relations.internationales@sciencespo-rennes.fr avant le 1^{er} octobre 2010. Ce bilan servira de documentation et sera consultable à l'Espace Avenir par les étudiants de l'IEP qui vous suivront à l'étranger.

♦ LE LOGEMENT

Certaines universités partenaires proposent de vous réserver un logement universitaire (généralement en cité U) ou de vous aider à trouver un logement. Le montant du loyer, de même que la nourriture sont à vos frais (programme ISEP voir dispositions particulières).

Avant la fin de l'année universitaire actuelle, vous recevrez des documents à remplir pour votre inscription à l'université d'accueil et votre logement. Respectez les délais pour le retour de ces documents et assurez-vous, avant de partir, qu'un logement vous a bien été réservé si cette possibilité vous est offerte.

ATTENTION : certains organismes demandent le versement global des loyers semestriels en début de séjour.

♦ OÙ S'INFORMER ?

➤ A l'Espace Avenir, vous trouverez :

- des informations pratiques (budget type, bourses, prix du logement, associations des étudiants ...),
- des fiches descriptives des cours suivis dans ces universités par les étudiants de l'IEP de Rennes,
- les rapports des étudiants de l'IEP décrivant leur année passée à l'étranger et donnant des informations pratiques sur l'université d'accueil.

➤ **Consultez les sites web des universités étrangères.**

♦ CALENDRIER DE LA 2ÈME ANNÉE :

➤ **Jeudi 11 décembre 2008** : date limite de remise de la fiche de vœux d'universités complétée par ordinateur au Service des Relations Internationales.

➤ **Jeudi 8 janvier 2009** : date limite de remise du dossier de candidature ISEP

➤ **Jeudi 12 février 2009** : attribution des places en universités, distribution des dossiers de bourses. **Présence obligatoire** de tous les étudiants ayant choisi l'option études.

➤ **Jeudi 19 mars 2009** : date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les universités et des contrats d'études, à l'Espace Avenir.

➤ **Mardi 30 avril 2009** : date limite de remise des dossiers destinés aux universités pour les étudiants n'ayant pas obtenu d'accord de stage.

➤ **Mardi 5 mai 2009** : **dernière réunion obligatoire** avant le départ et date limite de remise des dossiers de demande de bourse.

♦ CALENDRIER DE LA 3ÈME ANNÉE :

DELAI	CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE
Dès votre arrivée dans le pays d'accueil	Renvoyer la fiche adresse à l'étranger dûment complétée
Avant la mi-octobre	Contrat Etudiant Socrates-Erasmus complété et signé par vous-même (*)
	Attestation d'inscription dans votre université d'accueil, avec mention précise (jour/mois/année) de début et de fin des cours, signée par vous-même et par l'établissement d'accueil
Un mois après le début des cours	Compléter le contrat d'études au verso (« Modifications du programme d'études/Contrat d'études proposé ») en mentionnant les cours supprimés et en inscrivant les cours ajoutés A faire signer par votre établissement d'accueil et à renvoyer au Service de Relations Internationales de l'IEP.
	Fiches descriptives des cours correspondant au 1 ^{er} semestre ou cours annuels
Mi-janvier	Rapport intermédiaire + Fiche budget
Fin mars	Contrat d'études 2ème semestre + Fiches descriptives de cours correspondantes
Mi mai	Rapport Etudiant Socrates-Erasmus (*)
Avant votre départ de l'université d'accueil :	Il est impératif de faire remplir votre attestation d'exécution du séjour
	Pensez à récupérer (et vérifier) vos relevés de notes, ou assurez-vous qu'ils seront bien adressés à vous-même ou à l'I.E.P.
A votre retour en France - avant le 1 ^{er} octobre	Rapport de fin d'année d'études à l'étranger à rédiger. (4 pages minimum...ou plus !)

(*) Concerne uniquement les étudiants du programme Erasmus (Union Européenne)

LE STAGE D'APPRENTISSAGE

Cette présentation complète celle du "Guide des stages" en insistant sur les caractéristiques du stage d'apprentissage.

Les étudiants doivent donc se référer au "Guide des stages" pour les caractéristiques communes à tous les stages : méthodologie, outils, évaluation, carnet d'adresses.

♦ LE PRINCIPE DU STAGE ET SA PLACE DANS LA SCOLARITÉ

Les étudiants peuvent valider leur année à l'étranger en optant pour un **stage à temps complet de sept à neuf mois**, entrecoupés d'éventuels congés dont la durée et la période sont négociées avec l'établissement d'accueil.

La signature d'une convention est obligatoire pour tout stage. Elle permet de vous couvrir pour le risque Accident du Travail et de bénéficier de la législation sur les accidents du travail habituellement réservée au statut des salariés. Pour cela l'IEP cotise par l'intermédiaire du rectorat auprès de la CPAM pour chacun des stages réalisés. Ainsi tout stage à l'étranger est déclaré à la CPAM avant son début pour assurer la prise en charge de ce risque.

Le stage est appelé *stage d'apprentissage* pour insister sur son caractère formateur, caractère qu'il doit garder pendant toute sa durée. L'étudiant apprend en rendant un service à l'établissement qui l'accueille : le maître de stage doit prendre le temps de guider l'étudiant et non le considérer comme une main-d'œuvre bon marché.

Le stage d'apprentissage a lieu après la réussite aux examens de fin de deuxième année (après les résultats de 2^{ème} session).

L'étudiant peut mettre à profit le temps qui lui reste pour faire le stage obligatoire, pour avoir un emploi saisonnier ou réaliser un stage conseillé en France ou à l'étranger.

Chaque étudiant peut occuper ainsi utilement les douze mois qui le séparent de son entrée en 4^{ème} année d'études à l'IEP.

Il faut souligner que l'étudiant qui opte pour un stage d'apprentissage est confronté à une gestion individuelle de son année en fonction de ses choix personnels et des opportunités que lui proposent les établissements qui acceptent de l'accueillir en stage. Il prendra conseil auprès de la responsable des stages afin de tirer le meilleur parti de son année. Il consultera la documentation à l'Espace Avenir, prendra contact avec des étudiants effectuant ou ayant effectué un stage d'apprentissage, et s'appropriera ainsi les expériences positives, et quelquefois difficiles, des stages passés.

♦ LA MÉTHODE DE SÉLECTION

Les étudiants doivent tous présenter leur projet à la responsable des stages et à leur responsable de section, lors d'un entretien obligatoire (voir calendrier p.21).

Les étudiants ne sont pas autorisés à déposer ou à envoyer leur dossier de candidature avant l'avis définitif qui sera obtenu à l'issue de la procédure suivante :

La responsable des stages et le/la responsable de section examinent la candidature des étudiants sur la base :

- de leur projet professionnel
- de leurs expériences du monde du travail
- de leurs séjours à l'étranger

- des initiatives qui attestent leur autonomie, leur adaptabilité
- de l'aptitude au travail en équipe de l'étudiant
- de l'évaluation en langue

Les étudiants doivent donc remettre, avant l'entretien, un CV détaillé et une lettre de motivation.

Seront pris en compte tous les éléments présentés par l'étudiant en fonction du type de pays et du type d'établissement sollicités.

Un avis est donné à l'étudiant par le/la responsable de section et la responsable des stages : "favorable", "réserve", "très réserve".

L'étudiant qui reçoit un avis "réserve" doit bien réfléchir à sa décision et ne pas oublier qu'il s'agit de la validation de son année à l'étranger.

Le Directeur de l'IEP valide le départ de l'étudiant.

♦ LE CALENDRIER

- **Judi 6 novembre 2008** : date limite de remise des lettres de motivation et CV pour les candidats au stage d'apprentissage.
- **Judi 13 novembre 2008** : Réunion sur les techniques de recherche de stage d'apprentissage.
- **du lundi 17 novembre au vendredi 12 décembre 2008** : entretien de sélection obligatoire avec la responsable des stages et le/la responsable de section de l'étudiant.
- **Judi 22 janvier 2009** : Réunion sur les stages d'apprentissage.
- **Judi 5 mars 2009** : point sur les stages d'apprentissage et distribution des dossiers de demande de bourse de mobilité pour les stages.
- **Mardi 21 avril 2009** : Date limite de **remise des accords de principe** pour les stages d'apprentissage.

Faute d'une réponse positive à cette date, l'étudiant se verra proposer une place en université, en fonction des places laissées vacantes par ses camarades ayant opté en premier choix pour l'année en université.

- **Judi 30 avril 2009** : date limite de remise des dossiers universités pour les étudiants n'ayant pas obtenu d'accord de stage.
- **Mardi 5 mai 2009** : dernière réunion avant le départ et date limite de remise par les étudiants des dossiers de demande de bourses.

♦ LES SPÉCIFICITÉS DE LA FORMULE *STAGE D'APPRENTISSAGE*

• Contrairement aux conventions avec des universités étrangères, la plupart des offres sont des accords de principe qui peuvent être remis en question d'une année sur l'autre et qui sont honorés en fonction de la qualité de la candidature. L'étudiant est donc l'ambassadeur de l'IEP et la qualité de son stage permettra ou non à l'IEP d'espérer reconduire les stages.

• Un directeur d'Institut Culturel ou un directeur de ressources humaines peut vouloir favoriser les candidatures d'un étudiant de l'IEP de Rennes et son successeur peut émettre d'autres préférences.

- Alors que les étudiants doivent postuler auprès d'universités ayant passé convention avec l'IEP, le choix du pays ou de type d'établissement est libre. En revanche, les stages dans les pays déconseillés par le Ministère des Affaires Etrangères ne seront pas validés (à voir sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>, rubrique conseils aux voyageurs).

L'établissement d'accueil à l'étranger peut être : une filiale à l'étranger d'une entreprise française, une entreprise étrangère, une représentation de l'Etat français à l'étranger (poste diplomatique, Institut Culturel, Mission Economique), une Alliance Française, une administration ou une association du pays d'accueil, une ONG, une organisation internationale, etc.

Presque toutes ces structures accueillent un étudiant de l'IEP pour un stage d'apprentissage en 2008-2009.

- **Les accords de principe doivent parvenir à l'IEP au plus tard le 21 avril 2009** afin de proposer aux étudiants n'ayant pas obtenu d'accord de stage une place en université. Il faut savoir que certains établissements n'apporteront pas de réponse à cette date pour un stage commençant en octobre, et encore moins pour un stage commençant à une date plus tardive. **Cependant, il ne peut pas y avoir de dérogation au calendrier.**

- **Les démarches du candidat :**

La candidature en poste diplomatique mise à part, les étudiants doivent faire preuve de beaucoup d'initiative et d'autonomie dans leurs démarches.

- **L'étudiant fera ses relances lui-même.**

Dans certains cas, il pourra utiliser le fax et téléphone de l'Espace Avenir.

L'étudiant confirmera lui-même son accord pour l'offre de stage qui lui sera faite et déclinera aussi, de lui-même, une offre en remerciant et en motivant son refus.

Dans ce dernier cas, l'étudiant préviendra la responsable des stages qui pourra proposer un autre étudiant.

Une copie de chaque courrier reçu par l'étudiant et faisant part d'un accord doit être remis immédiatement à l'Espace Avenir.

- ♦ INDEMNITÉS, LOGEMENT

- Selon la législation française sur les indemnités des stages, une structure française en France ou à l'étranger (entreprise, association, EPIC : mission économique...) indemnise les stages de plus de 3 mois à hauteur de 398,13 €/mois.

Pour le moment, les administrations publiques ne sont pas soumises à cette loi. Les postes diplomatiques n'indemnisent presque jamais leurs stagiaires. La réglementation devrait évoluer prochainement

- Quand l'établissement d'accueil relève de la législation d'un pays étranger, les modalités d'indemnités ou de rémunérations relèvent de la législation de ce pays. Les étudiants doivent s'enquérir de ces modalités auprès des établissements qu'ils sollicitent. Des établissements de certains pays, tel l'Allemagne, indemnisent fréquemment leurs stagiaires.

- Une aide indirecte peut être attribuée par les établissements d'accueil des stagiaires, qu'ils indemnisent ou non ces derniers : l'accès à des logements à coût réduit ou, plus rarement, l'obtention d'un hébergement gratuit ou le repas du midi.

- Il est envisageable, a fortiori en stage en Institut Culturel ou en Alliance Française, de demander à donner des cours de français afin de subventionner son séjour.

Attention cependant : les cours ne doivent pas empiéter sur le temps de stage ni devenir l'objet du stage.

• Les stagiaires peuvent bénéficier de logement en cité universitaire, dans la limite des places disponibles, puisqu'ils peuvent attester de leur statut d'étudiant.

♦ LA PRÉPARATION AU DÉPART

Une réunion est organisée en fin d'année, avant les examens. Elle aura lieu le 5 mai 2009.

♦ LE SUIVI DU STAGE

L'interlocuteur premier de l'établissement d'accueil est la responsable des stages de l'IEP.

Tout problème ou changement devra lui être signalé sans délais.

L'étudiant doit informer régulièrement (1 fois par mois) la responsable des stages sur le déroulement de son stage, son intégration dans la structure, la réalisation des missions qui lui ont été confiées. Une évaluation finale sera demandée au maître de stage à la fin du stage ; elle sera réalisée au cours d'un entretien-bilan avec le stagiaire.

♦ L'ÉVALUATION

Le rapport de stage et l'évaluation de fin de stage répondent aux mêmes principes que ceux définis pour le stage obligatoire. Les étudiants liront donc avec attention les chapitres s'y rapportant dans le "Guide des stages".

Quelques éléments sont cependant spécifiques au stage d'apprentissage :

- il revient au maître de stage d'évaluer la progression du stagiaire dans la langue du pays et son intégration dans la culture étrangère

- le jury sera particulièrement attentif à l'apprentissage de nouvelles méthodes ou outils de travail, à la capacité d'adaptation de l'étudiant en milieu étranger.

♦ LISTE DES TERRAINS DE STAGE D'APPRENTISSAGE EN 2006-2007 ET 2007-2008

2007-2008

2008-2009

♦ **Ambassades et Consulats :**

-
- | | |
|---|---|
| - Ambassade De France En Ouganda -
Chancellerie | - Ambassade de France à Damas – Syrie (1
en Mission Militaire et 1 en Service de
Presse) |
| - Ambassade De France A Malte –
Chancellerie | - Ambassade de France à New-York –
Etats-Unis (SCAC) |
| - Ambassade De France En Malaisie -
Chancellerie | - Consulat Général de France à New-York
– Etats-Unis (Service Social) |
| - Consulat Général De France A
Vancouver | - Ambassade de France à Washington –
Etats-Unis (1 en Service de
Presse/Communication et 1 en SCAC) |
| - Représentation Permanente De La France
Auprès De L'ONU A Rome | - Ambassade de France au Vietnam
(Chancellerie) |
| - Ambassade De France Au Danemark –
Chancellerie | - Consulat Général de France à Québec –
Canada (SCAC) |
| - Mission Militaire Auprès De L'ambassade
De France Aux Etats-Unis | - Ambassade de France à Maurice
(Chancellerie/Service de Presse) |
| - Consulat Général De France A Chicago –
Chancellerie | - Ambassade de France à Madrid – Espagne |
| - Ambassade De France En Argentine | |

-
- | | |
|--|---|
| - Ambassade De France En Chine | (Mission Militaire) |
| - Ambassade De France En Australie – SCAC | - Ambassade de France en Grande-Bretagne – Londres (Service de l’Administration des Français) |
| - Ambassade De France En République Arabe Syrienne | |
| - Consulat Général De France A Houston - Service De Presse | |
| - Consulat Général De France A Los Angeles | |

◆ Administrations étrangères :

-
- | | |
|--|--|
| - Deutscher Kinderschutzbund Bundesverband E.V. – Allemagne | - Scottish Parliament – Edinburgh – Scotland |
| - Red De Museos De Mendoza (Ministerio De Turismo Y Cultura) – Mendoza – Argentine | |
-

◆ Instituts Culturels et Instituts de Recherche :

-
- | | |
|---|--|
| - Institut Français De Madrid – Espagne | - Institut Français de Leipzig – Allemagne |
| - Institut Français De Dresde – Allemagne | - Institut Français de Prague – République Tchèque |
| | - Centre Français des Etudes Ethiopiennes – Addis Abeba – Ethiopie |

◆ Missions Economiques :

-
- | | |
|---|--|
| - Mission Economique A Malte | - Mission Economique de Budapest-Hongrie |
| - Mission Economique De Dakar - Sénégal | - Mission Economique de Dakar – Sénégal |
-

◆ Culture :

-
- | | |
|---|--|
| - Municipalidad De Rosario - Secretaria De Cultura Y De Educacion – Argentine | - World Music Institute – New-York – Etats-Unis |
| - Galerie Gora – Montréal – Québec – Canada | - The Film Society of Lincoln – New-York – Etats-Unis |
| - Teatro Vascello - La Fabbrica Dell'attore –Amministrazione – Rome – Italie | - Opera Australia – Melbourne – Australie |
| | - Cine Ojo – Productora de Cine y Video – Buenos Aires – Argentine |

◆ Médias :

-
- | | |
|--|--|
| - Radio Télévision Sénégalaise – Dakar – Sénégal | - Agence Alexandre Dumas – Bruxelles |
| - French Morning News Inc. – New York – Etats Unis | - Journal Communautaire Le Monde – Montréal – Canada |
| - Journal Communautaire Le Monde – Montréal – Canada | - L’Express du Pacifique – Vancouver – Canada |
| - KPFA Radio – Berkeley – Etats-Unis | - Le Petit Journal – Berlin – Allemagne |
| - CILB 101,5 FM Radio Montréal – Québec – Canada | |
| - La Liberté – Winnipeg – Canada | |
| - El Mercurio De Valparaiso – Chili | |
-

◆ Associations / ONG :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Amnesty International Australia - Brisbane Office – Australie- Greenbelt Alliance – Walnut Creek – Etats Unis- Cioec - Coraca Protal - Association Freres Des Hommes – Cochabamba – Bolivie- Ekta Parishad - Cesi Centre - Centre For Experiencing Socio Cultural Interaction – Madurai – Inde- Ddmekong – Dong Thap – Vietnam- Center Of Formation (Fondacio) – Quezon City – Philippines- Assoal (Actions Solidaires De Soutien Aux Organisations Et D’appui Aux Libertés) – Yaoundé – Cameroun | <ul style="list-style-type: none">- Northern Ireland Environment Link – Belfast- Greenpeace – Auckland – Nouvelle-Zélande- Gram Vikas – Berhampur – Inde- Association Européenne de Défense des Droits de l’Homme – Bruxelles – Belgique- Intercultural Network for Development and Peace – Pondicherry – Inde- Asociacion Ecumenica de Cuyo – Mendoza – Argentine- Comité International Olympique – Lausanne – Suisse- Enda Tiers-Monde / Equipe Ecopop – Dakar – Sénégal |
|---|---|

◆ Entreprises publiques et privées :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Natixis Southern Africa – Johannesburg – Afrique Du Sud- Private Office Of Andrew Rosindell M.P. – Londres – Grande Bretagne- Amalur Industrial Sa - Departamento Loreto – Iquitos – Pérou- Senakpon Gbassi Et Associes – Alicante - Espagne | <ul style="list-style-type: none">- Europabio – Bruxelles – Belgique- GWA Marketing Solutions – Teddington (SW London) – Grande-Bretagne- BNP Paribas – Le Caire – Egypte- Ullman, Shapiro & Ullman LLP – New-York – Etats-Unis- Regio Consult. – Marburg - Allemagne |
|---|---|

LE STAGE OBLIGATOIRE

Le stage obligatoire doit se dérouler entre la fin de la deuxième année et la fin de la quatrième année, en dehors des périodes de cours et de stage d'apprentissage.

Il est demandé aux étudiants de réaliser un stage d'au moins 6 semaines (hors période de cours) qui sera validé au cours de la cinquième année. Ce stage est crédité de 10 ECTS sur la 5^{ème} année.

Le stage obligatoire donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage évalué et noté par un jury composé d'enseignants. Si l'étudiant obtient une note inférieure à 10/20, il sera convoqué pour une soutenance du rapport de stage devant un jury. Cette soutenance tiendra lieu de session de rattrapage.

➤ **Stage obligatoire dans une représentation diplomatique de la France à l'étranger ou à l'administration centrale du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE)**

Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes offre aux étudiants inscrits dans les établissements français d'enseignement supérieur avec lesquels il a signé une convention-cadre la possibilité d'effectuer un stage à l'administration centrale (à Paris ou à Nantes) ou à l'étranger.

A l'étranger, l'étudiant est affecté auprès d'une mission diplomatique (chancellerie politique, service de presse, service d'action culturelle et de coopération, section consulaire) ou d'un poste consulaire.

Pour le moment, les stagiaires ne sont ni rémunérés, ni indemnisés par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et les frais de voyage et de séjour sont à leur charge. Toutefois, certains postes mettent parfois à la disposition des stagiaires un logement. Enfin, pour tout renseignement sur les conditions de vie dans les différents pays, il convient de consulter le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs>.

Attention : le Département de la Formation du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ne traite pas les demandes de stage pour les missions économiques, les établissements culturels français à l'étranger, les alliances françaises et les organisations non-gouvernementales.

Après avoir consulté la liste des offres de stage sur le site du MAEE (<http://www.diplomatie.gouv.fr>, rubrique emplois, stage, concours sur la page d'accueil menu de droite), vous pouvez vous connecter sur le site d'inscription en ligne du Ministère :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/tdstage>

Il vous faudra enregistrer une candidature par offre de stage. Il vous faudra également lire la convention cadre liant le MAE à l'IEP (disponible sur l'Intranet) et noter le numéro de cette convention : 93/27.

LES AIDES À LA MOBILITÉ

Rappel : les bourses d'Etat sont maintenues pendant l'année à l'étranger au titre d'une troisième année d'IEP, que vous ayez choisi l'année d'études ou le stage d'apprentissage. Pensez à vous réinscrire sur le serveur du CROUS **entre le 15 janvier et le 30 avril**.

Les aides financières décrites dans ci-après sont gérées soit totalement par l'IEP, soit en collaboration avec l'organisme d'attribution.

Les dossiers de demandes de bourses seront distribués aux étudiants partant en études, lors de la réunion d'attribution des places en universités, le jeudi 12 février 2009. Les étudiants partant en stages d'apprentissage recevront leurs dossiers de demandes de bourses lors de la réunion du 5 mars 2009. Les étudiants devront retourner leur dossier complété avant le 5 mai 2009 (dernière réunion avant départ), pour la partie études, au service des Relations Internationales et au service des stages pour les étudiants partant dans le cadre d'un stage d'apprentissage.

L'IEP essaie de diversifier et d'intensifier sa collaboration avec les différents partenaires de manière à obtenir un nombre croissant d'aides. Vous pouvez également trouver des partenaires finançant votre séjour d'études ou votre stage.

Les bourses gérées par l'IEP sont attribuées aux étudiants lors d'une Commission des bourses de mobilité internationale qui se réunit chaque année en octobre. Les premiers versements ne se peuvent pas être effectués avant décembre. Vous devez donc être autonomes financièrement au premier semestre : payer le billet d'avion et les frais liés à votre installation sur place. Etablissez un budget prévisionnel réaliste (classeur budget à consulter et informations à prendre directement auprès des étudiants de 4^{ème} année ayant déjà réalisé une mobilité dans le pays/la ville souhaité(e)).

1- La bourse SOCRATES ERASMUS

Cette bourse s'applique à des études effectuées dans l'un des pays partenaires de l'IEP (cf. pages 11 à 12).

Le but de cette bourse Socrates-Erasmus n'est pas de financer entièrement l'année universitaire à l'étranger, mais de compenser les différences éventuelles entre le coût de la vie en France et celui du pays d'accueil.

Pour l'année 2007-2008, l'allocation de base pour les études s'échelonnait de 50 à 160 Euros / mois selon les destinations et les bourses de mobilité perçues. Un premier versement est effectué en décembre ; un second versement intervient suite au bilan réalisé par l'Agence Europe Education Formation France (AEEFF) en juin.

2- La bourse ERASMUS-STAGE

Pour financer les stages, il existe la bourse ERASMUS-STAGE dont le montant s'élevait en 2007/2008 à 500 €/mois. La dotation change chaque année et le montant de la bourse mensuelle est variable d'une année à l'autre. Le montant mensuel est fixé par la Commission des Bourses de Mobilité Internationale.

3- La bourse Ulysse du Conseil Régional de Bretagne

Le Conseil Régional de Bretagne offre aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de Bretagne une bourse de mobilité :

- de 225 €/mois pour les séjours d'études (300 € pour les boursiers d'Etat) et 200 € pour les stages.

A cette bourse s'ajoute un forfait voyage s'échelonnant de 80 € à 400 € selon la destination.

Les dossiers sont sélectionnés et présentés par l'IEP selon les critères de l'établissement : critères sociaux et coût de la vie dans le pays de destination. Pour la sélection des candidats à un stage d'apprentissage, l'IEP prend en compte les avantages accordés par l'établissement d'accueil. Les demandes de bourse Ulysse pour un stage hors Europe sont étudiées avec attention, de manière à privilégier les pays dans lesquels la Région a des intérêts économiques.

Cette bourse n'est pas cumulable avec une autre bourse de mobilité.

Les dossiers sont envoyés par l'IEP aux étudiants sélectionnés en octobre. Il faut alors le retourner très rapidement, complété, signé et accompagné des pièces demandées au Service des Relations Internationales pour les études et au Service des Stages pour les stages.

4 - Le Fonds Etudiant pour la Mobilité Internationale (FEMI)

Le Conseil d'Administration de l'IEP a voté, dans sa séance du 25 mai 1998, le principe d'une aide à la mobilité internationale financée par un prélèvement sur les droits d'inscription.

L'objectif du fonds créé est d'aider financièrement les étudiants à réaliser leur année d'études ou de stage à l'étranger.

Le montant de cette aide était de 700 €, 1200 € ou 2200 € pour 2007-2008. Elle est attribuée en fonction du classement des étudiants selon un barème (critères sociaux + prise en compte de la destination).

La Commission des Bourses de Mobilité Internationale composée à parité de représentants des étudiants et de l'IEP est chargée de suivre la mise en place de ce dispositif. Elle peut proposer chaque année une modification du barème.

5 - La bourse OFAJ (stages uniquement)

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse accorde des bourses pour des stages en entreprise se déroulant en Allemagne. **Les étudiants en stage dans un établissement public français en Allemagne ne peuvent donc pas en bénéficier.**

Un dossier est à télécharger sur le site internet de l'OFAJ. La décision finale d'attribution se fait sur la base de critères sociaux et du coût de la vie sur le lieu de stage.

La demande de bourse doit être faite trois mois avant le départ en stage.

6 - La Bourse de Mobilité Internationale du Ministère de l'Education Nationale

Le dispositif de la Bourse de Mobilité Internationale a été initié à la rentrée universitaire 2008 pour les études ou les stages à l'étranger. Les étudiants boursiers d'Etat sont éligibles pour cette bourse dans la limite de la dotation accordée par le Ministère de l'Education Nationale. L'attribution de cette aide par la Commission des Bourses de Mobilité Internationale n'est donc pas systématique. Elle s'ajoute à la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Pour l'année 2008-2009, le montant mensuel de la bourse a été fixé à 400 €.

7 - Autres bourses

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine offre aux étudiants la possibilité d'obtenir une bourse de mobilité. Cette aide est gérée par l'association Jeunes à Travers le Monde. Les parents doivent résider en Ille-et-Vilaine et les revenus familiaux doivent être inférieurs à 13 800 € / part fiscale et par an (le revenu de référence étant le revenu brut global). Cette bourse est accordée pour 9 mois maximum pour les séjours d'études en université ou les stages de 4 à 9 mois. Elle n'est pas cumulable avec une autre bourse de mobilité. **L'étudiant doit prendre contact directement avec l'Association Jeunes à Travers le Monde.**

D'autres Conseils Généraux ou Régionaux accordent des bourses de mobilité. Les étudiants peuvent s'adresser à ceux correspondant à la résidence de leurs parents.

Sachez que vous pouvez vous faire financer votre billet d'avion, sous certaines conditions, par l'AUF (renseignements à prendre sur :

<http://www.europe-ouest-maghreb.auf.org/article65.html>).

L'année à l'étranger est pour vous tous une chance. Sachez faire le meilleur usage académique, professionnel et personnel de cette expérience unique et n'oubliez pas que même loin du cloître, vous restez les étudiants et les ambassadeurs de Sciences Po Rennes.

Vos interlocuteurs

Erik NEVEU
Directeur de l'IEP

Gilles RICHARD
Directeur des Etudes

ESPACE AVENIR

Directeur des Relations Internationales

Jean-François POLO
Tél. : + 33 (0)2 99 84 39 14

RELATIONS INTERNATIONALES <u>relations.internationales@sciencespo-rennes.fr</u>	STAGES <u>service.stages@sciencespo-rennes.fr</u>
Responsable administrative Sophie DURGEAUD Tél. : + 33 (0)2 99 84 39 18	Responsable du service Orientation, Stage, Emploi, Marina BLANCHET Tél : + 33 (0)2 99 84 39 12
Suivi pédagogique de la 3 ^{ème} année en études Sylvie SERENA Tél : +33 (0)2 99 84 29 50	Gestion des conventions de stages et suivi des dossiers de bourses de mobilité (stages) Anna PELLÉ Tél : + 33 (0)2 99 84 39 07
Suivi des dossiers de bourses de mobilité (études) Caroline BIARD Tél : +33 (0)2 99 84 39 48	

Fax : + 33 (0)2 99 84 39 50

(pour le Service des Relations Internationales et le Service Orientation Stage Emploi)

SCOLARITE

scolarite@sciencespo-rennes.fr

Karima EJJAUF

Responsable du Service de la Scolarité

Tél du service : + 33 (0)2 99 84 39 34 et + 33 (0)2 99 84 39 38